



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'EAST BROUGHTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire d'adoption du budget du conseil de la Municipalité d'East Broughton tenue au lieu des séances, le 16 décembre 2024 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Jean-Paul Grondin
Siège #2 - Darrell Paré
Siège #3 - Julie Leblond
Siège #5 - André Roy
Siège #6 - Rénaud Drouin

Est/sont absents à cette séance :

Siège #4 - Samantha Roy
Le maire Jean-Benoît Létourneau

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant, Jean-Paul Grondin. Monsieur Raphaël Rioux, directeur général et greffier-trésorier par intérim agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1 - CONSTAT DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis public de cette séance a été donné et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil, le 4 décembre 2024.

Après vérification du quorum, monsieur le maire suppléant déclare la séance ouverte.

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Jean-Paul Grondin fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2025
- 4 - ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS
2025-2026-2027
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Julie Leblond et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE



2024-
12-9057

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

3 - ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2025

Monsieur le directeur général par intérim, Raphaël Rioux, présente le budget pour l'année 2025.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de la Municipalité pour l'exercice financier 2025;

CONSIDÉRANT QU'en 2025 il y aura l'intégration du nouveau rôle foncier engendrant des hausses d'évaluation des propriétés d'East Broughton ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire atténuer l'impact de ce nouveau rôle pour les propriétaires de la municipalité en réduisant le taux de taxation ;

Il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER les prévisions budgétaires pour l'année 2025 tel que ci-après détaillées.

RECETTES		
Taxes sur la valeur foncière	2 538 944 \$	
Tarifs compensatoires	1 463 765 \$	4 002 709 \$
Tenant lieu de taxes		105 036 \$
Quotes Parts		0 \$
Transfert		1 097 581 \$
Services Rendus		333 544 \$
Imposition de droits		71 000 \$
Amendes et pénalités		7 006 \$
Autres revenus		35 000 \$
TOTAL DES RECETTES		5 651 876 \$



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

DÉPENSES		
Administration générale		674 731 \$
Sécurité publique		468 388 \$
Transport		744 755 \$
Hygiène du milieu		786 150 \$
Autres		13 185 \$
Santé & bien-être		3 500 \$
Aménagement, urbanisme et développement		58 079 \$
Loisirs & Culture		554 027 \$
Frais de financement		1 863 416 \$
Investissement		485 647 \$
TOTAL DES DÉPENSES		5 651 876 \$

ADOPTÉE

**2024-
12-9058**

4 - ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2025-2026-2027

ATTENDU QUE le conseil municipal a préparé le programme triennal d'immobilisations de la Municipalité pour les trois prochaines années financières ;

ATTENDU QUE ce document doit détailler l'objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisation que prévoit effectuer la Municipalité et dont la période de financement excède douze mois ;

ATTENDU QUE l'adoption d'un programme triennal d'immobilisations est requise en vertu de l'article 953.1 du Code municipal ;

POUR CES MOTIFS Il est proposé par Rénald Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027 de la Municipalité, dont copie est jointe à l'original de la présente résolution pour en faire partie intégrale.

Ledit programme totalise 588 700 \$ répartis comme suit

ANNÉE 2025	326 700 \$
ANNÉE 2026	227 000 \$
ANNÉE 2027	35 000 \$
TOTAL	588 700 \$



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

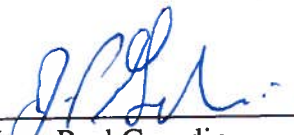
5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Rénald Drouin et résolu à l'unanimité de clore la séance à 20h30.

ADOPTÉE

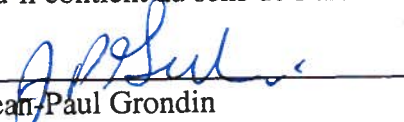


Jean-Paul Grondin
Maire suppléant
intérim



Raphaël Rioux, DMA
Directeur général et greffier-trésorier par

Je, soussigné, Jean-Paul Grondin, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Jean-Paul Grondin
Maire suppléant

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, Raphaël Rioux, directeur général et greffier-trésorier, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de d'East Broughton.